



Avis de consultation DA N° 51/2026 « Gérance des buvettes de la Banque Nationale Agricole »

La Banque Nationale Agricole se propose de lancer une consultation ayant pour objet la gérance des buvettes de la BNA réservées au personnel de la B.N.A, qui sont au nombre de Deux (02) et dont les sites sont les suivants :

- ❖ Sièg de la Banque Nationale Agricole, sis l'Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.
- ❖ Sièg annexe de la BNA, sis au 14 Rue de Syrie (Bloc B).

La participation à la consultation est ouverte à égalité de conditions à tout prestataire disposant d'au moins 2 contrats de gérance de buvettes durant les cinq dernières années dans des établissements publics ou privés.

Les soumissionnaires intéressés par cette consultation, peuvent retirer gratuitement les termes de référence auprès de la B.N.A « Direction des achats, Tour « B » de l'immeuble EPI - 10^{ème} étage, 14 Rue de Syrie 1002-Tunis- » et ce, à partir de la date de publication de cet avis, contre le dépôt d'un formulaire à remplir et à signer sur place.

Les offres doivent être envoyées par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposées directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A - Avenue Mohamed V 1001 Tunis, au plus tard **le 27/07/2026 à 11 H 00**, date et heure limite de réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Elles doivent être présentées comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

" A NE PAS OUVRIR- CONSULTATION DA N° 51/ 2026 « Gérance des buvettes de la BNA »

Cette enveloppe devra contenir les documents énumérés au niveau de l'article 6 des termes de référence.

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pendant 60 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

L'ouverture des plis se fera en séance non publique.